



UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07 - Port. : 06 32 10 95 72

E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA CUS : <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 586 - 22 octobre 2013

Protection sociale complémentaire

La prochaine réunion sur la **protection sociale complémentaire** se tiendra le jeudi **24 octobre 2013**.

Nous devrions enfin rentrer dans le vif du sujet et discuter du contenu du cahier des charges pour l'appel d'offres.

Des documents préparatoires nous seront transmis au plus tard le 23 octobre 2013.

Projet de service du service Maintenance Bâtiment

Le service **Maintenance bâtiment** engage une démarche "**projet de service**".

L'**aboutissement** des **propositions** et leur **formalisation** sont envisagés pour la **fin du premier semestre 2014**.

Le projet de service vise à prendre en compte de **nouvelles activités émergentes**, transversales au service :

- suivi du comportement énergétique des installations,
- prise en charge des bâtiments équipés "domotique",
- suivi de contrats multi-techniques,
- gestion de la sécurité liée aux réglementations.

Préinscription à des concours

Vous pouvez vous **préinscrire** à partir de ce jour aux **concours** suivants :

- **concours d'infirmier en soins généraux** (**jusqu'au 4 décembre 2013**),
- **concours d'éducateur de jeunes enfants** (**jusqu'au 27 novembre 2013**).

Projet de loi sur les retraites

L'**Assemblée Nationale** a **adopté**, en première lecture, le **15 octobre 2013** le **projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites**.

Le **Sénat** examinera le projet de loi à compter du **28 octobre 2013**.

Il n'y aura qu'une seule lecture par chacune des assemblées.

Durée de cotisations pour les retraites : Un amendement heureusement rejeté

Dans le cadre du débat à l'**Assemblée Nationale** sur le **projet de loi sur les retraites**, des députés de l'opposition, pour une grande partie des députés alsaciens, ont déposé un amendement visant à allonger très rapidement et très fortement la durée de cotisations nécessaire pour avoir une retraite à taux plein :

- 41 ans et demi pour les assurés nés en 1954;
- 42 ans pour les assurés nés en 1955;
- 42 ans et demi pour les assurés nés en 1956;
- 43 ans et un trimestre pour les assurés nés en 1957;
- 44 ans pour les assurés nés à partir de 1958.

Cet **amendement**, beaucoup plus «hard» que le projet de loi, a heureusement été **repoussé**.

Calendrier 2014 des concours et examens professionnels du CDG 67

Le **Calendrier 2014 des concours et examens professionnels** organisés par le **Centre de Gestion du Bas-Rhin** ou en convention avec celui-ci est **en ligne** sur son site.